

MARVILLE-MOUTIERS-BRULE

Canton de DREUX 2

Arrondissement de DREUX

L'an deux mil vingt-deux le mardi 22 novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la salle de conseil, sous la présidence respective de Madame Véronique BASTON, Maire,

<u>Etaient présents</u>: Evelyne CHIAPPERIN, Yves DEMORA, Yves ÉCOLAN, Adjoints, Thierry BELLOIS, Eric BROCHARD, Claudia COURTOIS, Philippe GEHAN, Jacques ISAMBERT, Fréderic LAMON, Ludovic MALLET, Conseillers municipaux.

<u>Excusés</u>: Alice GAUTHIER (pouvoir à Philippe GEHAN), Jacques ISAMBERT, Frédéric LAMON, Ludovic MALLET.

Dominique VIOLETTE a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique Baston, Maire, à 20H30.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29/09/2022 : Aucune remarque n'est faite. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

<u>Délibération n° 1 : RECRUTEMENT ADJOINT ADMINISTRATIF : CREATION DE POSTE A 12H50.</u>

Mme le Maire informe l'assemblée qu'un poste d'adjoint administratif à 12h50 doit être créé suite à la mutualisation d'un agent avec la commune d'Allainville. Le personnel au poste d'accueil ne travaillera que 12h50 au lieu de 20h00 comme précédemment.

Accord à l'unanimité.

$\frac{D\'{e}lib\'{e}ration~n°2:ADHESION~A~LA~CONVENTION~DE~PARTICIPATION~«~SANTE~»~AU~01/01/2023:MUTUELLE~INTERIALE}$

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que tous les six ans une nouvelle convention liée à la complémentaire santé des agents territoriaux doit être signée après un appel d'offres lancé par le Centre de Gestion. Début 2022, plusieurs CDG de la région Centre-Val-de-France (Cher, Eure-et-Loir, l'Indre et Loire-et-Cher) se sont groupés pour lancer ce marché. La mutuelle retenue est SOFAXIS/INTERIALE. La MNT, précédent prestataire n'a pas pu se maintenir. La participation de l'employeur demeure à 18,00 €.

Accord à l'unanimité.

$\frac{D\'{e}lib\'{e}ration~n°3:ACQUISITION~DU~MODULE~COMPLEMENTAIRE~~LOGICIEL~BL~ENFANCE~~$

Mme le Maire rappelle la pertinence d'investir dans un logiciel de gestion de l'enfance (cantine, garderie) périscolaire. Berger Levrault, notre prestataire informatique, propose un module afin de faciliter la gestion et

la facturation des services scolaires et périscolaires (la cantine et la garderie). La facturation découlera des inscriptions faites par les parents via internet. Ce logiciel propose également d'autres avantages. Le montant de l'investissement est de 4 958,95 € pour la première année. Les années suivantes, le montant sera de 1716,00 € par an, correspondant à la maintenance.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 4 : ECLAIRAGE PUBLIC : MODIFICATION DES PLAGES HORAIRES

Afin de réduire la consommation d'énergie, Mme le Maire propose, comme déjà évoqué lors de précédentes réunions, de modifier l'éclairage public nocturne. Aujourd'hui, l'extinction s'effectue du lundi au vendredi soir, et le dimanche soir de minuit à 5h30 et une extinction totale du 1^{er} juin au 15 août. Il est proposé d'étendre cette extinction de 23h00 à 6h00 chaque nuit et ne conserver l'éclairage que rue de Villemeux le samedi. Pour la période d'été, aucun changement.

Accord à l'unanimité

<u>Délibération n° 5 : SERVICE COMMUN/AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX –</u> INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS : RENOUVELLEMENT ADHESION CONVENTION

Mme le Maire rappelle que la commune adhère, depuis le désengagement de l'Etat en matière d'instruction du droit des sols, au service commun de l'Agglomération de Dreux. En effet, l'Agglomération avait à cette période constituer un pôle pour instruire les dossiers d'urbanisme des communes. Ce service est bien entendu payant. La convention arrivant à son terme, il convient d'accepter les modalités de ce nouveau contrat d'une durée de 4 ans. Cette nouvelle convention a été présentée au comité technique paritaire du centre de gestion comme la réglementation l'impose, ce dernier a donné un avis favorable au maintien de ce service commun. Mme le Maire précise que les coûts de ce service seront augmentés à compter de 2023. Exemple : si on se réfère au montant de 2021 soit 3 990 €, le montant pour 2023 avec le même nombre de dossier, serait de 4 574 €. Le choix est de toute façon très limité, soit nous recrutons un instructeur en urbanisme, soit on renouvelle avec l'Agglomération de Dreux, soit on fait appel au service instructeur du conseil départemental dont les tarifs restent identiques à ceux de l'Agglomération. Il est décidé de signer une nouvelle convention avec l'Agglomération de Dreux.

Accord à l'unanimité

<u>Délibération n° 5 : AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX : TRANSFERT PARTIEL COMPETENCE PROMOTION SANTE</u>

Mme le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de transférer partiellement la compétence promotion santé à l'Agglomération de Dreux afin qu'une seule unité puis prendre en charge tous les problèmes liés à la santé rencontrés aujourd'hui (pénurie de médecins, hôpital, projet de maison médicale etc...)

Le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux sera ainsi couvert totalement par les actions de prévention en matière de santé, autant sur le volet urbain que sur le volet rural.

Afin de mener à bien ce projet et d'assurer un engagement commun pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales en santé au plus proche de la population au moyen du futur Contrat Local de Santé (CLS) de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, il est nécessaire de transférer à l'agglomération une partie de la compétence « promotion de la santé ».

Les missions de l'agglomération consisteraient en l'animation, la coordination des dispositifs contractuels et la mise en oeuvre des actions, en partenariat avec l'agence régionale de santé. Pour ce qui concerne le contrat local de santé et les actions qui en découlent, l'exercice de la compétence par la Communauté

d'agglomération sera circonscrit sur le territoire des communes membres ne disposant pas d'un contrat local de santé en vigueur.

Accord à l'unanimité

Communication et questions diverses.

<u>Diagnostic Eglise</u>: Mme le Maire signale qu'elle a reçu une animatrice du conseil départemental afin d'être mieux informée sur la mise en place d'un projet de travaux sur l'église (subventions possibles, intervenants, déroulement des actions...). Une personne du CAUE d'Eure-et-Loir viendra examiner l'état de l'église avant de prendre la décision de lancer un éventuel diagnostic.

Réunion autoroute du 15/11/2022 : Mme le Maire et les conseillers présents à cette réunion ont pu entendre les explications fournies par M. Jacques Lemare, Vice-Président du conseil départemental en charge du dossier de l'A 154. Cette infrastructure a été validée par l'Etat et sera réalisée d'ici 2030. Il convient ce soir de rappeler toutes les doléances que la commune souhaite faire afin que les concessionnaires actuellement candidats au projet puissent les prendre en compte. (Annexe jointe).

<u>Réunion habitants de Vigny</u>: Mme le Maire et Yves Demora, adjoint aux travaux, ont rencontré les habitants de Vigny afin d'échanger sur des travaux de voirie à prévoir sur ce territoire. Il est souhaité des aménagements de sécurité routière en entrées de village, à l'arrêt bus mais également un revêtement routier et trottoirs.

Mr Violette demande à réviser le PLU au vu des demandes des habitants de la Vovette. Le PLU sera révisé lorsque toutes les parcelles à urbaniser le seront. Mme le Maire rappelle que le coût d'une révision d'un document d'urbanisme est assez élevé. L'Agglomération de Dreux a lancé un marché « accord cadre » afin d'avoir plusieurs cabinets qui puissent répondre aux communes en cas de révision de PLU. Cet accord cadre a été plafonné à 47 460 € pour une commune de plus de 500 habitants et plus de 2 hameaux.

Mme le Maire nous fait part d'un courriel transmis par Mr Ory habitant rue de l'Eglise qui manifeste son mécontentement face à la circulation et stationnement des véhicules rue de l'Eglise.

Il est signalé qu'à Imbermais, le bus scolaire fait descendre les enfants à des arrêts sauvages.

M. Ecolan signale une panne de chauffage à la salle polyvalente lors d'une location de la salle. Prévoir un dédommagement au prochain conseil municipal.

Un habitant d'Imbermais demande s'il peut, malgré les problèmes de consommation énergétique du moment, illuminer son jardin pour les fêtes de Noël. Les illuminations peuvent avoir lieu mais il serait préférable de réduire les temps d'illumination.

M. Ecolan rappelle que la sono ne fonctionne plus. Voir s'il est possible de la faire réparer sinon il faudra en louer une notamment pour les vœux du conseil municipal.

La séance est levée à 23H00

Le Maire Le secrétaire de séance

Véronique BASTON

Dominique VIOLETTE